

**COMMUNE DE MONTREUX**  
**Procès-Verbal**  
**Séance du 24 juin 2020**

<b>Président</b>	<b>:</b>	<b>M. Florian</b>	<b>CHIARADIA</b>
<b>Secrétaire</b>	<b>:</b>	<b>Mme Céline</b>	<b>MORIER</b>
<b>Scrutateurs</b>	<b>:</b>	<b>Mme Andrea</b>	<b>GREMAUD</b>
		<b>M. Silvano</b>	<b>POZZI</b>
<b>Huissier</b>	<b>:</b>	<b>M. Jean-Michel</b>	<b>TALON</b>
		<b>M. François</b>	<b>BAEHNI</b>

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 24 juin 2020 à 20h00, à la salle Omnisports du Pierrier, Chemin du Pierrier, 1815 Clarens

L'ordre du jour est le suivant :

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2020**

**2. Prestation de serment d'un conseiller en remplacement**

2.1 de M. Bernard Schmid (PLR), démissionnaire.

**3. Nominations**

3.1 pour l'année politique 2020 – 2021, de la présidente ou du président du Conseil communal ;

3.2 pour l'année politique 2020 – 2021, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal ;

3.3 pour l'année politique 2020 – 2021, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;

3.4 pour l'année politique 2020 – 2021, de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs ;

3.5 pour l'année politique 2020 – 2021, de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants.

3.6 d'une ou d'un membre suppléant de la Commission des finances, en remplacement de M. Emmanuel Gétaz (ML), démissionnaire.

3.7 d'une ou d'un membre suppléant de la Commission intercommunale du SIGE, en remplacement de M. Armin Gote (SOC), démissionnaire ;

**4. Communication du bureau, notamment :**

4.1 relative au déroulement de la séance du 24 juin 2020 ;

4.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la

motion de Mme Jessica Ruedin (Verts) : COVID-19 : relance de l'économie locale et urbanisme tactique. (Date de la commission : mercredi 8 juillet 2020 à 20h00 à la Villa Mounsey, Salle A, rue du Marché 8 à Montreux (sous réserve du respect des mesures sanitaires en vigueur) ;

- 4.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Büchler : Sociétés locales et COVID-19, comment limiter la casse ? (Date de la commission : mercredi 15 juillet 2020 à 19h00 à la Villa Mounsey, Salle A, rue du Marché 8 à Montreux (sous réserve du respect des mesures sanitaires en vigueur).

## **5. Correspondance**

## **6. Communications de la Municipalité**

- 6.1 relative aux mesures post Covid ;
- 6.2 relative à l'annulation de l'entrée en vigueur partielle du plan général d'affectation de Montreux (PGA)

*Ces communications seront adressées par courriel aux membres du Conseil, au plus tard le lundi 22 juin 2020*

## **7. Motions, postulats et interpellations déposés**

## **8. Rapports des commissions**

- 8.1 Préavis 08/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 16'900'000.00, au maximum, pour la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz et la réalisation d'une salle omnisports triple standard, de type VD6, sur le site scolaire de la rue de la Gare 33. (Rapp. M. Lionel Winkler) ;
- 8.2 Préavis 09/2020 relatif à la gestion et aux comptes 2019 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess) ;
- 8.3 Préavis 10/2020 relatif la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'390'000.00 au maximum, pour le financement de la construction de l'infrastructure de traitement de l'eau, la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel, ainsi que la démolition du bassin de la piscine de Brent. (Rapp. M. Gaëtan Cousin) ;
- 8.4 Préavis 11/2020 relatif aux comptes 2019 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. José Jorge).

## **9. Préavis de la Municipalité**

- 9.1 Préavis 12/2020 relatif aux comptes communaux 2019 (Date de la commission : mercredi 17 juin 2020 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est) ;
- 9.2 Préavis 13/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, d'un montant de CHF 100'000.-, au maximum en vue d'une planification générale de la verdure en ville et de l'obtention d'une certification «VILLEVERTE SUISSE » de la Commune de Montreux. (Date de la commission : mercredi 8 juillet 2020 à 20h00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;
- 9.3 Préavis 14/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.00 TTC au maximum pour le renouvellement d'un collecteur communal d'eaux claires, de l'éclairage public, des ouvrages de soutènement et de la réfection de la chaussée du chemin de Tavallaz à Chailly. (Date de la commission : jeudi 2 juillet 2020 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 9.4 Préavis 15/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'460'000.00 TTC au maximum, sous déduction de la participation du promettant-superficiaire de la parcelle privée communale « Aux Grands-Prés » No 2052 d'un montant de CHF 965'000.00, pour l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la route cantonale RC 734-B- P, route de Chailly, au droit des chemins des Crêtes et de Baugy, devant desservir notamment le futur quartier des Grands Prés. (Date de la commission : lundi 29 juin 2020 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

## **10. Développement des motions et des postulats**

## **11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité**

## **12. Autres objets s'il y a lieu**

Monsieur le Président Florian Chiaradia déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

### **M. Le Président**

Bienvenue à la dernière séance du Conseil communal de l'année politique, encore une fois extra muros.

En préambule, je tiens à remercier tout particulièrement les collaborateurs de DBS qui ont assuré le suivi et la mise en place de l'infrastructure. Pour des raisons de sécurité sanitaire j'ai à nouveau supprimé la liste de présence, Mme Morier va procéder à l'appel nominal.

Je salue la Municipalité in-corpore, ainsi que le public et les représentants de la presse.

L'assemblée a été convoquée dans les délais, quelques conseillers se sont fait excuser.

Avec 77 conseillers présents (sur 99), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

### **Présences**

**80** conseillères et conseillers sont présents, 2 conseillers sont arrivés tardivement lors de la séance:

Ont fait excuser leur absence: Mmes Livia Mirela Balu, Caroline Buff, Marlise Rebetez,

MM. Stéphane Barbey, Laurent Demartini, Florian Despond, Bruno Femia, Francis Gonzalez, Carole Grangier, Patrick Grognoz, Alain Imhof, Claudio Mamarella, Daniel Meillaud, Frank Peters, Vincent Tschopp, Christian Vernier, Michel Zulauf

Absent non excusé : M. Christophe Privet

Absent: M. Daniel Manzini

M. le Président remercie l'assemblée d'avoir respecté les mesures de sécurité et prie les conseillers de ne pas quitter leur place, excepté pour prendre la parole en utilisant les micros qui se trouvent au centre de la salle. Il demande aux conseillers d'utiliser le sachet plastique à disposition sur les tables, de le mettre sur le micro lors de leur prise de parole et de le récupérer à la fin de leur intervention.

Les mesures de sécurité rendent les débats un peu plus austères, mais Monsieur le Président souhaite pouvoir travailler correctement et avec efficacité.

Avant de débiter la séance, je vous propose une modification de l'ordre du jour, il se trouve que la prestation de serment d'un conseiller, en remplacement de M. Bernard Schmid, se trouve au point 3 de l'ordre du jour, ce qui a pour conséquence qu'il ne pourra pas prendre part à l'ensemble des nominations du point 2.

Je vous propose d'intervertir les points 2 et 3 afin que M. Bosshard puisse être en fonction et participer à l'ensemble de ces élections.

Ma demande suscite-elle des oppositions ? Ce n'est pas le cas, je considère cette modification de l'ordre du jour comme approuvée.

La séance est ouverte.

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2020**

### **M. le Président**

Concernant le PV du 13 mai 2020, y a-t-il des demandes de modifications?

**Le Procès-verbal et accepté à l'unanimité.**

Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

## **2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT :**

### **2.1 de M. Bernard Schmid (PLR), démissionnaire.**

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h15 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Stan Bosshard en remplacement de Monsieur Bernard Schmid (PLR), démissionnaire.

Il a été procédé à l'élection de M. Stan Bosshard conformément à l'art. 66 LEDP.

#### **M. le Président**

J'invite Monsieur Bosshard à venir devant le pupitre et à l'assemblée de se lever.

Lecture de l'article 6.

Monsieur Stan Bosshard est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. Florian Chiaradia le félicite pour son élection.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## **3. NOMINATIONS**

### **3.1. pour l'année politique 2020 – 2021, de la présidente ou du président du Conseil communal ;**

#### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Au nom du groupe socialiste, nous avons l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Olivier Raduljica comme président du Conseil Communal pour cette dernière année de législature. Dès son entrée dans notre Conseil en 2011, notre candidat vous est bien connu car il a exercé de nombreuses responsabilités dans toutes les commissions où il a été désigné. Homme d'engagement, homme de tempérament, homme de fidélité, Olivier Raduljica possède de belles qualités en matière d'organisation et de représentation. D'un père d'origine serbe et d'une mère montréalaise, il a toujours vécu sur le territoire de notre commune, entre le quartier du Taux, Territet et Chernex. Doyen et enseignant à l'Etablissement primaire et secondaire de Blonay – Saint-Légier, marié et père de deux enfants, passionné de photographie et de chant, résidant à Chernex, il fête cette année ses 40 ans. C'est un bon moment pour lui de présider et représenter notre autorité. Nous vous remercions de la confiance et de l'honneur que vous allez lui accorder, et en un premier lieu pour la Commune de Montreux, en faveur de laquelle nous nous engageons.

#### **M. le Président**

L'élection du Président et des Vice-présidents, aura lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 79	Bulletins rentrés : 79
Bulletin valables : 77	Bulletins nuls : 2
Bulletins blanc : 5	Majorité absolue : 40

**M. Olivier RADULJICA** est élu Président du Conseil communal pour l'année politique 2020-2021 par **69 voix**

Voix éparses :  
3 conseillers obtiennent 1 voix chacun.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **M. Olivier Raduljica (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas sous quel présage commence cette présidence, je suis mélangé entre joie et appréhension.

Je vous remercie pour cette élection à la présidence de notre assemblée et de la confiance qui m'est témoignée ce soir par une bonne majorité du Conseil.

Je mettrai tout en œuvre pour être à la hauteur de la fonction de premier citoyen de notre commune.

J'espère que les futures conditions sanitaires me permettront d'aller à la rencontre des montreusiennes et montreusiens dans le cadre des discussions politiques, des représentations officielles et de vie communautaire de nos concitoyens. Merci pour votre attention.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **3.2. pour l'année politique 2020 – 2021, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal ;**

#### **M. Yanick Hess (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Angelo Giuliano, âgé d'environ 48 ans, marié et père assurément de trois enfants est notre candidat à la vice-présidence du Conseil.

Enfance et scolarité à Vevey, il a migré et trouvé son port d'attache à Chernex, petit village à l'époque de son arrivée.

En finira-t-il de son ascension démesurée ? Rien n'est certain, cette bourgade ne cesse de croire, même si un certain PGA pourrait changer la donne.

Sportif accompli, il est adepte du 2 roues ET porte toujours un casque.

Les grincheux me rétorqueront que selon la LCR, c'est obligatoire pour les motards.

Comme le rappelait un autre sportif de la région, Angelo Giuliano est une des rares personnes qui a réussi à perdre du poids pendant le confinement. Avec la reprise intensive de la course à pied, il a démontré sa volonté et l'envie de tenir un effort sur la durée. Les effets sont présents et ne mentent pas.

Actuel chef de groupe PLR, son sens du compromis et son engagement sans faille font de lui un fidèle compagnon de route.

« La politique de l'autruche, c'est une politique qui court vite, une politique qui fait des gros œufs, c'est tout. »

Comme Karadoc, il apprécie la gastronomie et l'œnologie, mais lui croit en une autre politique.

« Rappelez-vous toujours de ça. Les grands chefs n'ont qu'un point commun. Ils ne se battent que pour la dignité des faibles. »

Comme Arthur, nous sommes persuadés que notre futur Vice-Président portera haut et fort les couleurs de Montreux.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 79	Bulletins rentrés : 79
Bulletin valables : 78	Bulletins nuls : 1
Bulletins blanc : 10	Majorité absolue : 40

**M. Angelo GIULIANO** est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2020-2021 par **65 voix**

Voix éparses

3 conseillers obtiennent 1 voix chacun.

*Applaudissements de l'assemblée*

### **3.3. pour l'année politique 2020 – 2021, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;**

#### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux libre à l'honneur de vous présenter M. Alexandre Staeger au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-président.

Avocat, M. Staeger a déjà une longue expérience de notre Conseil dans lequel il entra fort jeune. M. Alexandre Staeger a été membre de la commission de gestion et a participé activement à de nombreuses autres commissions. Il a été, pendant de nombreuses années, président de l'association pour la protection des sites montreusiens. Nous sommes persuadées qu'Alexandre Staeger mérite votre confiance et qu'il saura remplir les tâches liées à sa fonction, avec sa précision toute professionnelle, mais aussi son sens de l'humour.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 80	Bulletins rentrés : 80
Bulletin valables : 77	Bulletins nuls : 3
Bulletins blanc : 18	Majorité absolue : 40

**M. Alexandre STAEGER** est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2020-2021 par **46 voix**

Voix éparses :  
13 voix

*Applaudissements de l'assemblée.*

**3.4. pour l'année politique 2020 – 2021, de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs ;**

**M. le Président**

J'attends les propositions du groupe UDC et du groupe PLR.

**Mme Christine Menzi (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Le groupe UDC, a le plaisir de proposer la candidature de M. Murat Karakas.

**M. Angelo Giuliano (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs  
Le groupe PLR, a le plaisir de proposer la candidature de M. Benoît Ruchet.

**M. le Président**

Y a-t-il d'autres propositions ? Selon l'art. 14 du règlement du Conseil lorsque le nombre de candidats est égal aux nombres des sièges à repourvoir l'élection peut s'opérer tacitement, je vous prie d'applaudir nos deux nouveaux scrutateurs.

Sont élus scrutateurs :  
M. Murat Karakas  
M. Benoît Ruchet

*Applaudissements de l'assemblée.*

M. le Président les félicite pour leur élection.

**3.5. pour l'année politique 2020 – 2021, de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants.**

**M. le Président**

J'attends les propositions du groupe PLR et du groupe Montreux libre.

**M. Angelo Giuliano (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs  
Le groupe PLR, a le plaisir de proposer la candidature de M. Silvano Pozzi

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs  
Le groupe Montreux libre, a le plaisir de proposer la candidature de M. Vincent Haldi

**M. le Président**

Y a-t-il d'autres propositions ? Selon l'art. 14 du règlement du Conseil lorsque le nombre de candidats est égal aux nombres des sièges à repourvoir l'élection peut

s'opérer tacitement, je vous prie d'applaudir nos deux nouveaux scrutateurs suppléants.

Sont élus scrutateurs suppléants :

M. Silvano Pozzi

M. Vincent Haldi

*Applaudissements de l'assemblée.*

M. le Président les félicite pour leur élection.

### **3.6. d'une ou d'un membre suppléant de la Commission des finances, en remplacement de M. Emmanuel Gétaz (ML), démissionnaire.**

#### **M. le Président**

Pour le remplacement de M. Emmanuel Gétaz, y a-t-il une proposition du groupe Montreux libre?

#### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe Montreux libre vous propose la candidature de Mme Susanne Lauber Fürst.

Il n'y a pas d'autre proposition.

#### **M. le Président**

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection tacitement

Mme Susanne Lauber Fürst est élue suppléante de la commission des finances.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

### **3.7. d'une ou d'un membre suppléant de la Commission intercommunale du SIGE, en remplacement de M. Armin Gote (SOC), démissionnaire ;**

#### **M. le Président**

Pour le remplacement de M. Armin Gote, y a-t-il une proposition du groupe Socialiste?

#### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe Socialiste vous propose la candidature de Mme Charlotte Chevallier.

Il n'y a pas d'autre proposition.

#### **M. le Président**

Je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à l'unanimité que Mme Charlotte Chevallier est élue suppléante de la commission intercommunale du SIGE.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

#### **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT :**

##### **4.1 relative au déroulement de la séance du 24 juin 2020**

###### **M. le Président**

Vous avez reçu une communication relative à la séance de ce soir. Entre autres informations, cette communication mentionne qu'il n'y aura pas de repas ce soir, non pas que nous ayons démérité, mais les circonstances ne le permettent pas.

Les circonstances ont fait que nous n'avons pas pu nous réunir au mois d'avril et que les tâches de représentation se sont réduites à presque rien ce printemps : en revanche d'autres secteurs n'ont pas chômé, se sont activés et engagés pour servir la population et prêter assistance aux personnes vulnérable et ou dans le besoin.

La Protection civile, le monde associatif se sont révélés, plus que jamais indispensables pour préserver l'esprit citoyen et la solidarité : c'est une part de la définition de la citoyenneté qui a été mise au grand jour pendant cette période.

Contribution en temps, mais aussi en ressources : le bureau, afin de récompenser, celles et ceux qui se sont donnés corps et âmes durant cette période tendue, a décidé de faire un geste en leur faveur.

Le montant que nous avons budgétisé pour notre repas de fin d'année politique, non dépensé, sera reversé aux associations montreusiennes qui se sont mobilisées.

J'ai demandé la liste de ces associations à la Municipalité, et, à partir de cette liste, nous avons déterminé 11 associations à but non-lucratif qui recevront un don de la part du Conseil communal.

La Municipalité m'a indiqué qu'elle ne s'opposerait pas à cette démarche.

Je vous informe que les associations suivantes recevront un don de CHF 500.- chacune selon accord du bureau.

Il s'agit :

Des cartons du cœur Riviera

L'association partage

Le service d'aide familiale Montreux-Veytaux

Jeunesse des Avants

Jeunesse de Brent

L'association des intérêts de Chailly-Baugy-les Crêtes et environs.

FSG Chernex

Jeunesse de Glion

L'association Sillage

L'association vieille ville de Montreux

Les scouts de Montreux

**4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Jessica Ruedin (Verts) : COVID-19 : relance de l'économie locale et urbanisme tactique. (Date de la commission : mercredi 8 juillet 2020 à 20h00 à la Villa Mounsey, Salle A, rue du Marché 8 à Montreux (sous réserve du respect des mesures sanitaires en vigueur) ;**

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Carola Fastiggi, Jessica Ruedin  
MM. Mathias Ekah, Claude-Pascal Gay, Michel Posternak, Benoît Ruchet, Ganes Thiyagaraja, Bernard Tschopp

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Büchler : Sociétés locales et COVID-19, comment limiter la casse ? (Date de la commission : mercredi 15 juillet 2020 à 19h00 à la Villa Mounsey, Salle A, rue du Marché 8 à Montreux (sous réserve du respect des mesures sanitaires en vigueur).**

Présidence ML : Mme Carola Fastiggi

Membres : Mmes Mélanie Nicollier, Anne Saito, Bibiana Streicher  
MM. Ihab Al Jundi, Nicolas Büchler, Mario Gori, Dominik Hunziker, Olivier Müller, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion.

#### **M. Pierre-Yves Nussbaum (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ces deux commissions touchent au même problème de la relance, je pense qu'il est nécessaire de voir le plus large possible en incluant, la culture, le sport et d'autres actions si nécessaire.

Des actions individuelle et privées comme Alive, tentent de relancer la machine, mais laissent sur le chemin plusieurs acteurs de la vie montreuusienne, comme le NED ou le théâtre Montreux-Riviera.

Il est temps d'avoir une action concertée et globale, je propose de réunir ces deux commissions, avec pour but de questionner la commune sur la situation post COVID, pour l'économie locale, les sociétés et associations locales, la culture et le sport.

Merci de votre attention.

Je rajoute que je ne sais pas si c'est possible de modifier ces deux commissions en l'état actuel et quelle est la procédure s'il y a lieu de le faire ?

#### **M. le Président**

La compétence de nommer des commissions relève du Président du Conseil, sur proposition des groupes politiques. Je peux ouvrir la discussion sur cette proposition et soumettre au vote la demande de siéger en une seule commission ou de rester avec deux commissions séparées.

J'ouvre la discussion sur la proposition de M. Nussbaum.

Je soumetts au vote la proposition de M. Nussbaum, à savoir de ne constituer qu'une seule commission. Il faudra aussi revoir la date et nommer une nouvelle commission.

Cela peut se faire par voie de circulation en consultant les groupes politiques, mais il faut être conscient des conséquences.

## **VOTE**

La majorité du Conseil refuse cette proposition et la composition de ces commissions reste la même.

## **5. CORRESPONDANCE**

### **M. le Président**

Nous avons reçu une lettre de démission de M. Julien Chevalley <sup>annexe 1</sup> dont je vous fais lecture.

Nous procéderons à la nomination du successeur de M. Chevalley lors du prochain Conseil.

J'ai également reçu un message de Mme Manzini dont je vous fais lecture. <sup>annexe2</sup>

J'ai reçu de la part de la préfecture, une copie de l'ordonnance de classement du ministère public vaudois, à propos de l'enquête ouverte contre inconnu pour violation du secret de fonction sur dénonciation du Préfet du district Riviera Pays d'En-Haut. Ce courrier sera joint au PV ; il est aussi disponible auprès de Mme Morier. <sup>annexe 3</sup>

## **6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **6.1 relative aux mesures post Covid ;**

Pas de commentaires.

### **6.2 relative à l'annulation de l'entrée en vigueur partielle du plan général d'affectation de Montreux (PGA)**

Pas de commentaires.

## **7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS**

**3 motions, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de :**

1. « Pour un subventionnement de la pose d'une toiture végétalisée », de Mme Béatrice Tisserand
2. « Développer la possibilité du télétravail partiel pour le personnel de la commune. » de M. Gaëtan Cousin
3. « Pour que nos serres communales répondent aux exigences d'une ville respectueuse de l'environnement » de M. Emmanuel Gétaz

**1 postulat a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de :**

1. « L'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA) », de M. Joe Filippone

**2 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :**

1. « Interpellation à propos des places d'apprentissages » de M. Roland Rimaz
2. « Dernière ligne droite pour la protection des services postaux ? » de M. Romain Pilloud

## **8. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**8.1. Préavis 08/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 16'900'000.00, au maximum, pour la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz et la réalisation d'une salle omnisports triple standard, de type VD6, sur le site scolaire de la rue de la Gare 33. (Rapp. M. Lionel Winkler) ;**

M. le Président ouvre la discussion.

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux libre ne votera pas favorablement ce préavis. Non pas que nous remettions en question le besoin en infrastructures sportives en lien avec le projet d'extension du collège de Montreux-Est, même si la facture finale nous semble exorbitante. Ce sont les aspects esthétiques du projet retenu que nous contestons.

Attendu que la future salle omnisports ne sera pas semi-enterrée, tel qu'initialement prévu, il nous apparaît difficile de soutenir le point de vue de la municipalité qui souhaite voir la réalisation d'un bunker, certes recouvert de bois, quand bien même celui-ci viendrait de la commune de Montreux, aux portes de la vieille ville.

C'est là faire peu de cas du patrimoine architectural de celle-ci.

Une autre option, initialement retenue par les services des domaines et bâtiments, puis abandonnée dans un périmètre proche, telle que la parcelle Held qui comptera de grand nombre de m<sup>2</sup> borgnes le long de la voie de chemin de fer, nous aurait semblé un emplacement bien plus judicieux pour cette future salle omnisports.

### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit de ce projet bien abouti, répondant à des besoins avérés, et remercie la Municipalité pour son travail.

Nous nous réjouissons particulièrement que les sociétés sportives locales aient été consultées et que leurs besoins aient été pris en compte. Nous nous plaignons également à relever l'aspect durable du bâtiment, utilisant du bois local dans sa construction. Nous pensons également que cet aspect esthétique aidera à l'intégration du bâtiment sur ce site.

Enfin, le terrain de sport extérieur est conservé, même s'il est diminué, et les écoliers Montreusiens auront là une infrastructure de qualité dont ils bénéficieront directement et durant de nombreuses années.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutiendra les conclusions du rapport à la quasi-unanimité. Merci de votre attention.

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, Chères et Chers collègues,  
Par rapport à la piste qui a été évoquée par M. Haldi concernant la parcelle dite Ex-Held, évidemment que si nous avons abandonné cette parcelle c'est notamment parce que c'était strictement impossible, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer lors de la commission. Pour préciser, nous ne pouvons pas construire une salle de gym si près des voies CFF.

### **M. Lionel Winkler (PLR)**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 08/2020 de la Municipalité du 20 mars 2020 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 16'900'000.00, au maximum, pour la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz et la réalisation d'une salle omnisports triple standard, de type VD6, sur le site scolaire de la rue de la Gare 33
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz et la réalisation d'une salle omnisports triple standard (type VD6) sur le site scolaire de la rue de la Gare 33 ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 16'900'000.00 au maximum ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser la participation du Canton dans le compte de recettes d'investissement sur le même préavis ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité, moins 4 NON et 2 abstentions**

**8.2. Préavis 09/2020 relatif à la gestion et aux comptes 2019 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess) ;**

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **M. Yanick Hess (PLR)**

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. d'adopter les comptes et le bilan 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.**

**8.3 Préavis 10/2020 relatif la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'390'000.00 au maximum, pour le financement de la construction de l'infrastructure de traitement de l'eau, la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel, ainsi que la démolition du bassin de la piscine de Brent. (Rapp. M. Gaëtan Cousin) ;**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux libre se réjouit de ce projet, néanmoins une partie de notre groupe souhaiterait suggérer à la Municipalité de réfléchir à l'affectation de l'ancien lieu et plutôt que d'en faire un lieu totalement abandonné à la nature, de voir s'il n'y aurait pas la possibilité pour des gens de venir s'y reposer ou simplement s'y divertir. C'est l'un des rares endroits dans la région de Brent qui peut le permettre.

C'est une suggestion que nous faisons à la Municipalité pour penser à l'avenir de l'ex-piscine de Brent.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Gaëtan Cousin (les Verts)**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

- vu le préavis No 10/2020 de la Municipalité du 24 avril 2020 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'390'000.00 au maximum, pour le financement de la construction de l'infrastructure de traitement de l'eau, la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel, ainsi que la démolition du bassin de la piscine de Brent.
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**DECIDE**

1. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'390'000.00 au maximum ;
2. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

3. de transférer la dépense de l'étude de projet, préavis 25/2019, sur le compte du dit-préavis et d'amortir l'étude selon les règles fixées ci-dessous ;
4. d'amortir cet investissement pas le compte No 355.11.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 abstention.**

<b>8.4 Préavis 11/2020 relatif aux comptes 2019 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. José Jorge).</b>
---

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**M. José Jorge (SOC)**

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. d'adopter les comptes 2019 du Fonds culturel Riviera.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité, moins 1 NON.**

## **9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ**

<b>9.1 Préavis 12/2020 relatif aux comptes communaux 2019 (Date de la commission : mercredi 17 juin 2020 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est) ;</b>
--

Présidence : M. Claude-Pascal Gay

Membres : COFIN

Monsieur le Président ouvre la discussion.

**M. Olivier Gfeller, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je ne serai pas trop long pour cette présentation des comptes, au vu du fait que vous avez déjà les documents entre les mains. Je me contenterai de rappeler les éléments essentiels sur lesquels la Municipalité souhaite attirer l'attention.

Ces comptes ne sont pas trop loin de l'équilibre, ils présentent un léger déficit d'environ CHF 700'000.- c'est un résultat bien meilleur que ce que prévoyait le budget adopté.

Notre marge d'autofinancement est faible, soit CHF 283'000.-.

Ce résultat est dû au fait que nous avons dû effectuer un rattrapage de CHF 3,6 millions sur la facture sociale de 2018.

C'est grâce à une bonne maîtrise des charges, sous contrôle de la Municipalité, que nous avons pu atténuer la baisse enregistrée dans certaines recettes, notamment les recettes fiscales et le revenu du patrimoine.

À l'inverse les charges que nous ne maîtrisons pas, soit les participations communales à des charges de collectivités publiques, dépassent de 5,7% les prévisions budgétaires.

A noter que l'impôt sur les successions, donations, permet d'atténuer les diminutions enregistrées pour l'impôt sur les personnes physiques et morales.

Pour le reste, la commission des finances a déjà commencé ses travaux, avec son nouveau président M. Gay, que je félicite pour sa nomination et sachant à quel point cet engagement est conséquent, je le remercie d'avoir accepté cette charge.

Je me réjouis de poursuivre les travaux avec la commission.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les comptes 2019 de la commune présentent un résultat satisfaisant, avec une perte modeste, nettement inférieure aux prévisions budgétaires.

Montreux voit cependant ses belles années s'éloigner et il faut d'ores et déjà penser à un avenir qui va nettement s'assombrir, avec le cumul des effets de la crise du Covid-19 et de l'annulation du PGA.

C'est la raison pour laquelle la Commission des Finances devra, lors des séances à venir, non seulement vérifier les comptes présentés, mais aussi tenter de comprendre ce que nous réserve l'avenir en tenant compte des bouleversements cités précédemment.

L'ensemble du conseil communal devra faire ensuite cet exercice et il est presque certain que des décisions fortes devront être prises, si nous voulons maintenir la santé économique de nos habitants et de nos entreprises, ainsi que le dynamisme de notre commune.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**9.2 Préavis 13/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, d'un montant de CHF 100'000.-, au maximum en vue d'une planification générale de la verdure en ville et de l'obtention d'une certification «VILLEVERTE SUISSE » de la Commune de Montreux. (Date de la commission : mercredi 8 juillet 2020 à 19 h. 00 20h00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;**

Présidence SOC : M. Mario Gori

Membres : Mme Mélanie Nicollier

MM. Bassam Degerab, Denis Golaz, Murat Karakas, Cyril Pabst, Romain Pilloud, Silvano Pozzi, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**9.3 Préavis 14/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.00 TTC au maximum pour le renouvellement d'un collecteur communal d'eaux claires, de l'éclairage public, des ouvrages de soutènement et de la réfection de la chaussée du chemin de Tavallaz à Chailly. (Date de la commission : jeudi 2 juillet 2020 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;**

Présidence PLR : M. Benoît Ruchet

Membres : Mmes Anne Duperret, Susanne Lauber Fürst

MM. Jonathan Al Jundi, Christian Bécherraz, Mathieu Ehinger, Angelo Giuliano, Yves Laurent Kundert, Frank Peters, Roland Rimaz

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**9.4 Préavis 15/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'460'000.00 TTC au maximum, sous déduction de la participation du promettant-superficiaire de la parcelle privée communale « Aux Grands-Prés » No 2052 d'un montant de CHF 965'000.00, pour l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la route cantonale RC 734-B-P, route de Chailly, au droit des chemins des Crêtes et de Baugy, devant desservir notamment le futur quartier des Grands Prés. (Date de la commission : lundi 29 juin 2020 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).**

Présidence SOC : M. Jonathan Al Jundi

Membres : Mme Béatrice Tisserand

MM. Christian Bécherraz, Jean-Marc Forclaz, François Grand, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Silvano Pozzi, Domenico Silleri, Lionel Winkler

Monsieur le Président ouvre la discussion.

### **Mme Jessica Ruedin (les Verts)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Le préavis présenté par la Municipalité comporte des points intéressants et qui tiennent à cœur au groupe des Verts. Ainsi, nous accueillons avec plaisir la pose d'un revêtement phono absorbant qui améliorera sans aucun doute la qualité de vie des habitants.

Toutefois, nous constatons une fois encore que la mobilité douce est le parent pauvre des réaménagements routiers dans notre commune. La proposition faite pour la circulation des vélos n'est pas acceptable. En effet, et ce d'autant plus en cette période post-covid, des infrastructures cyclables sécurisées et de qualité sont nécessaires pour inciter la population au report modal.

Aussi, faire rouler les vélos sur le trottoir n'est satisfaisant ni pour les cyclistes, ni pour les piétons. Le maintien d'une véritable piste cyclable, au moins à la montée, est nécessaire dans ce secteur très fréquenté. Pour rappel, les vélos disposent aujourd'hui d'une piste cyclable en sens montant et peuvent circuler sur la voie de bus en sens descendant.

Par ailleurs, les giratoires sont très inconfortables et comportent d'importants risques sécuritaires pour les cyclistes. Au vu des gabarits prévus en lien avec le passage des convois exceptionnels sur ce tronçon, une solution sécurisée et adaptée pour les cyclistes au moins dans le sens montant ne serait-elle pas envisageable ?

Nous ne pouvons aujourd'hui pas décemment accepter que les conditions pour la pratique de la mobilité douce se péjorent, alors que les appels à la favoriser se multiplient, que ce soit de la part du Canton, de la population ou de la société civile, et ce d'autant plus dans un secteur amené à se développer très prochainement.

Nous demandons donc que l'étude des circulations mentionnée dans le préambule du préavis soit remise aux membres de la commission. Je vous remercie d'avance.

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question pour la Municipalité en vue de la préparation de la commission.

A la lecture du préavis nous pouvons lire, « la planification des travaux d'aménagement du nouveau giratoire sera coordonné avec la réalisation du PPA des Grands-Prés ».

Je veux savoir si les travaux du futur giratoire seront liés à l'obtention du permis de construire dudit projet ?

Je rappelle que le projet des Grands-Prés a fait l'objet de près de 600 oppositions. Nous pouvons lire dans le préavis, « d'une manière générale le présent projet pourrait démarrer à l'automne 2020, pour une durée des travaux de 10 mois ».

J'espère pour notre exécutif que les opposants qui se sont manifestés et dont la teneur des oppositions est en lien même avec l'application de la LAT du PGA, n'iront pas jusqu'au Tribunal Fédéral.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS**

### **10.1 Motion de Béatrice Tisserand « Pour une subventionnement de la pose d'une toiture végétalisée »**

#### **Mme Béatrice Tisserand (les Verts)**

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

D'après de nombreuses études, la végétalisation des toitures plates ou légèrement pentues est une évidence. Elle permet une meilleure isolation des étages supérieurs, avec des économies d'énergie en périodes froide et chaude. Bien que plus chère à la pose (entre 5 et 20%), sa durée de vie est d'environ 40 ans. C'est le double d'une toiture en gravier ou bitume car la couche végétale absorbe la chaleur qui nuit aux joints d'isolation sur une installation minérale et, dans le même temps, abaisse la température d'environ 1.5° dans la périphérie du toit.

De même, la végétation absorbe une partie de la pollution sonore ainsi qu'une quantité non-négligeable des métaux lourds et autres pesticides présents dans les eaux de pluies.

C'est une démarche éminemment écologique. La présence de différentes essences sur un toit amène un microcosme (oiseaux, insectes et papillons notamment) qui permet de conserver une biodiversité importante pour le développement de la nature

environnante. Elle contribue aussi à une esthétique plus harmonieuse que la « mer minérale » offerte actuellement à la vue depuis certains endroits de la commune.

Importante en cas de fortes intempéries, la toiture végétalisée agit par ailleurs comme une éponge et retient les eaux de pluie. Ce qui évite une surcharge des égouts et un excès d'eaux claires durant ces épisodes, atténuant ainsi le risque d'inondation.

La végétalisation des toitures permet en outre de lutter contre les îlots de chaleur en ville, et s'inscrirait, à Montreux, dans la pleine logique du postulat d'Anne Saito adopté il y a quelques mois par notre Conseil.

Enfin, il est important de noter que l'on peut coupler les toitures végétalisées à des panneaux solaires, en augmentant ainsi le rendement de ces panneaux de 6 à 8% grâce à la couche de verdure.

Plusieurs villes ont saisi cette opportunité. La Ville de Lausanne, par exemple, soutient ainsi financièrement depuis 2015 les privés qui décident de végétaliser leurs toitures lors de travaux de rénovation ou lors de nouvelles constructions. Un certain montant est octroyé par année, et les demandes sont traitées par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement du montant dédié.

Je demande à la Municipalité d'adopter une démarche similaire à Montreux et de proposer à notre Conseil un projet de subvention pour la réalisation d'une toiture végétalisée au moment de la rénovation ou de la construction d'un bâtiment.

Référence :

<https://www.hesge.ch/hepia/laboratoire/laboratoire-toitures-vegetalisees>

<https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/la-nature-et-vous/bonnes-pratiques-conseils-nature/toitures-vegetalisees.html>

*Norme SIA 312*

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite savoir s'il s'agit des bâtiments de l'administration communale ou s'il s'agit de tous les nouveaux bâtiments qui seront construits, y compris des projets privés ?

### **Mme Béatrice Tisserand (les Verts)**

Il s'agit de tous les bâtiments.

**Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.**

## **10.2 Motion de M. Gaëtan Cousin, Développer la possibilité du télétravail partiel pour le personnel de la commune.**

### **M. Gaëtan Cousin (les Verts)**

Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Le confinement imposé par la crise sanitaire a forcé de nombreux employeurs et employeuses qui ne le faisaient pas déjà à organiser dans l'urgence le travail à distance de leur personnel. Cette expérience a permis de révéler les possibilités de cette forme de travail. Par ailleurs, la réduction massive des déplacements a permis

d'observer une diminution rapide et conséquente des émissions de gaz à effet de serre, comme du bruit. Elle a révélé également le temps que nous perdons chaque jour en pendulant entre notre lieu de résidence et notre lieu de travail. Développées dans l'urgence, les mesures liées au télétravail ont montré également les limites dont il faut prendre compte pour mettre en place un système équilibré.

L'idée de développer le télétravail au sein du service public semble aujourd'hui acquise au niveau fédéral<sup>1</sup> et cantonal<sup>2</sup>. Le Canton de Vaud a ainsi rédigé une directive en 2011 sur le télétravail, s'adressant à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise. Cette directive s'adresse à celles et ceux dont le cahier des charges comporte un degré élevé d'autonomie et dont le taux de travail est supérieur à 50%. Il est au minimum d'une demi-journée par semaine et au maximum de deux jours par semaine.

Il est essentiel de développer les mêmes efforts au niveau communal, en offrant la possibilité du télétravail partiel dans toutes les fonctions qui s'y prêtent au sein du personnel de la commune. La formalisation de cette forme de travail doit aussi permettre d'en contourner les risques.

Le télétravail partiel consiste à travailler une partie de la semaine dans les locaux de l'employeur et un ou deux jours par semaine à distance, depuis chez soi. Quand il est bien encadré et quand il est volontaire, les avantages du télétravail partiel sont nombreux. J'en cite ici quelques-uns :

- une plus grande autonomie du personnel et souvent un plus grand confort de travail
- une diminution des déplacements entre le domicile et le lieu de travail, menant à une diminution des gaz à effet de serre liés aux transports une diminution du bruit liés au trafic routier un désengorgement des routes et des transports publics un gain de temps parfois considérable pour les travailleurs à distance enfin, il peut être un axe important de la conciliation entre vie familiale et professionnelle.

Le télétravail mérite ainsi d'être encouragé et développé, moyennant la mise en place d'un cadre clair au sein de notre commune.

Dans l'urgence de la crise sanitaire, notre commune a respectivement imposé, conseillé puis favorisé le télétravail dans le cadre de directives à l'intention de son personnel. Selon les dernières informations dont je dispose, en juin 2020, le télétravail est encore favorisé à Montreux, mais essentiellement lorsque les normes de sécurité de l'OSFP ne peuvent pas être garanties.

Il faut aller plus loin et nous appuyer sur l'expérience récente pour donner la possibilité du télétravail partiel à tous les membres du personnel communal qui le souhaitent et dont les tâches sont compatibles avec cette forme de travail.

### **Texte de la motion**

Pour ces raisons, je demande à la Municipalité de :

1. Mettre en place un «plan télétravail partiel » au sein de l'administration communale, en dressant la liste des fonctions et des tâches qui se prêtent au télétravail partiel et en donnant la possibilité aux personnes concernées - qui le souhaitent - de pratiquer cette forme de travail un ou deux jours par semaine.
2. Développer le cadre réglementaire spécifique au télétravail, en posant les fondements formels et en s'appuyant pour cela sur l'expérience récente

(horaires, organisation des contacts avec la hiérarchie et les collègues, matériel informatique et licences, accès à distance et protection des données notamment).

<sup>1</sup> Conseil fédéral (2016), *Conséquences juridiques du télétravail. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 12.3166 Meier Schutz. Beme.*

<sup>2</sup> *Etat de Vaud (2010), Directive Technique LPers « Télétravail », SPEV, Lausanne.*

**Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.**

### **10.3 Motion de M. Emmanuel Gétaz, Pour que nos serres communales répondent aux exigences d'une ville respectueuse de l'environnement.**

#### **M. Emmanuel Getaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il y a un an environ, nous avons dû décider de renouveler le système de chauffage des serres communales, exploitées par notre service des parcs et jardins.

C'est ainsi que nous avons voté un crédit permettant d'équiper ces serres avec un système de chauffage au gaz.

Lors de la visite des serres par la commission, les membres de ce conseil présents avaient pu constater la vétusté de ces serres, dont une grande partie est faite de simples bâches translucides ou de panneaux en plastique transparent.

Ainsi, lorsqu'elles doivent être chauffées, ces serres n'ont absolument aucune efficacité thermique et la chaleur produite en brûlant du gaz part presque immédiatement dans la nature.

Lorsqu'on sait que la consommation énergétique annuelle de ces serres représente l'équivalent d'un village de 130 personnes, on se dit qu'il y a quelque chose à faire au moment où le réchauffement climatique devient si grave.

Par cette motion, et sans entrer dans les détails techniques, je souhaite demander à la Municipalité de présenter au conseil communal un préavis proposant des solutions d'isolation des serres, ou de conception des serres, beaucoup plus efficaces sur le plan thermique, afin de minimiser la consommation de gaz ou autre énergie fossile pour les chauffer.

Je propose que ma motion soit étudiée par une commission.

Je suggère aussi que ladite commission se rende sur place pour constater l'état de ces serres.

Je vous remercie de votre attention.

**Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.**

### **10.4 Postulat de M. Joe Filippone, l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA)**

#### **M. Joe Filippone (PLR)**

Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Au-delà de tout ce que l'on vit déjà de très difficile sur le plan général, ainsi qu'au plan économique avec les suites de cette crise du COVID 19 et toutes ses

conséquences, voilà que nous tombe dessus, à Montreux, l'annulation pure et simple, par le Tribunal Fédéral de notre nouveau PGA.

J'exploite un bureau d'architecture à Montreux et je déclare donc mes intérêts, mais je m'exprime également au nom d'une longue liste de mandataires de la région et d'entreprises locales, qui s'inquiètent sérieusement sur l'avenir économique de Montreux. Il y a beaucoup d'emplois en jeu !

Sincèrement, arrivant comme ça, alors que quasiment personne ne s'y attendait, cette situation constitue une vraie catastrophe et aura des conséquences économiques, fiscales et juridiques extrêmement lourdes pour quasiment toute la population !

Le contexte est très compliqué puisque désormais, il n'y a plus du tout de PGA en vigueur à Montreux. Même celui de 1972, où nous renvoie l'arrêté du Tribunal Fédéral, semble caduque. Désormais, il semble que tout octroi de permis de construire quel qu'il soit, sera probablement géré directement par les services du canton.

Le fait, désormais imposé, de ne plus pouvoir séparer les hauts et le bas de la Commune, soit de devoir traiter globalement l'ensemble du territoire, représente une complication supplémentaire. Cela dit, nous n'avons plus le choix, l'ordre judiciaire est donné, il faut le faire ainsi.

Les ressources humaines du Service de l'Urbanisme communal déjà mises à très forte contribution ces dernières années, ne pourront pas supporter la charge de travail nécessaire pour analyser tout ce qui est à reprendre, rédiger de nouvelles propositions et rebondir efficacement.

Il faut absolument que ce service soit renforcé et qu'une unité temporaire ad hoc, soit mise sur pied pour travailler avec le recul nécessaire et tirer rapidement les conclusions de cet échec.

L'externalisation auprès de mandataires qualifiés sera nécessaire pour piloter le travail de rédaction d'un nouveau PGA et il faudra mettre d'importants moyens pour que ce travail soit réalisé dans les meilleurs délais

Le PGA est un outil de développement absolument essentiel. C'est un élément majeur des conditions-cadre susceptibles de permettre la prospérité d'une commune, de ses entreprises et de tous ses habitants.

La Commune doit également prendre toutes les dispositions nécessaires, pour garantir une égalité de traitement entre tous les propriétaires concernés par le PGA annulé. L'outil juridique des zones réservées paraît être la solution à utiliser pour garantir cette équité de traitement.

La gestion de la crise du COVID19 nous a fait constater que l'état d'urgence, une fois décrété, permettait d'aller beaucoup plus vite dans les procédures. Evidemment, l'annulation de notre PGA ne justifie pas l'instauration d'un état d'urgence, mais la situation est grave.

Cela doit nous pousser à définir ensemble, les vraies priorités, nous mettre d'accord sur l'essentiel, éviter d'ergoter sur des détails et avancer rapidement avec ce seul objectif de mettre sur pied, le plus rapidement possible un plan cohérent, solide et durable.

Au terme de ce développement, je sollicite le renvoi en commission avec la constitution « immédiate » de cette dernière pour étudier l'opportunité de prendre les mesures suivantes :

- **Donner rapidement un état général et clair de la situation, en apportant une réponse précise quant aux réelles possibilités d'utilisation du plan des zones de 1972**
- **Mettre en place et communiquer les mesures qui seront applicables pendant la période transitoire.**
- **Renseigner en toute transparence notre Conseil sur les risques et les éventuelles responsabilités auxquelles la Commune pourrait avoir à faire face en cas d'action en responsabilité**
- **Faire un bilan critique, fondé sur l'expérience vécue, de ce qu'il faudrait éviter de refaire.**
- **Analyser immédiatement les moyens complémentaires dont elle a besoin pour établir, dans les meilleurs délais, un nouveau PGA.**
- **Se doter des moyens nécessaires à cet effet et employer des ressources externes par mandat et solliciter un crédit supplémentaire.**
- **Etablir un plan d'action, avec rapports intermédiaires et échéancier, visant la validation du nouveau PGA d'ici deux ans.**

En conclusion, j'invite le Conseil Communal à soutenir ce postulat, respectivement la constitution immédiate d'une commission, pour lui donner la possibilité de siéger pendant l'été et de rendre ses conclusions, pour notre prochain conseil de septembre.

### **M. le Président**

Merci au groupe PLR d'avoir adressé cette demande. Le bureau a examiné votre demande d'une constitution de commission en urgence. Vu les mois d'été et étant donné que la compétence pour nommer une commission échoit normalement au Président, selon l'art. 63, sur proposition des groupes politiques, et que rien n'interdit

de le faire immédiatement, j'accepte votre demande de constitution d'une commission en urgence. Néanmoins je vais préalablement la soumettre au Conseil communal.

En cas de OUI, j'inviterai la Municipalité à définir rapidement une date pour la commission. Une fois que cette date sera fixée par la Municipalité, les groupes politiques seront invités à proposer leurs commissaires au Président, qui nommera formellement cette commission.

J'ouvre la discussion.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'annulation du PGA des bas de la commune est un immense gâchis, dont les conséquences économiques seront très lourdes, non seulement pour les propriétaires, mais aussi pour les entreprises actives dans le domaine de la construction, leurs employés et une part importante du tissu économique de notre commune.

L'impact sur nos finances communales sera très important également.

L'impact sur les loyers et donc sur les locataires risque aussi d'être douloureux.

Avec cette décision du Tribunal Fédéral, un glacis juridique s'abat sur notre commune, qui empêchera pratiquement toute construction aussi longtemps que n'aura pas abouti un nouveau PGA, de la commune toute entière cette fois-ci.

Permettez que nous rappelions ici deux faits :

Tout d'abord, en commission, puis durant les débats sur le PGA, Montreux Libre avait déposé des amendements proposant que certaines surfaces non construites du plateau de Chernex – Fontanivent, dont Maula Ferran, soient laissées en zone non constructibles, pour les générations futures.

Ensuite, rappelons que le conseil communal a accepté, il y a dix ans, oui, Mesdames et Messieurs, dix ans, mon postulat demandant que le haut de la commune soit traité comme le bas, dans les meilleurs délais, avec un deuxième PGA.

Ceci afin de respecter une unité de gestion du territoire communal et par équité de traitement pour les propriétaires.

Lisez la décision du Tribunal Fédéral et vous constaterez que ces deux aspects sont au centre de la réflexion qui a abouti à l'annulation de notre PGA.

Inutile de chercher des responsables à ce fiasco, il y a eu trop de responsables, entre le service de l'urbanisme et la Municipalité, au cours des ans.

Mais rappelons que la commission du PGA s'est mise au travail la semaine où notre Municipal de l'urbanisme de l'époque, M. Doriot, se faisait prendre la main dans le sac.

Le service de l'urbanisme et la Municipalité de l'époque nous avaient assuré que le processus était sous contrôle et qu'il fallait aller de l'avant.

Mais la méthode était mauvaise, d'entrée, et c'est ce que nous payons au prix fort aujourd'hui.

Ainsi, notamment, nous avons constaté en commission que la non-prise en compte des hauts était incompréhensible, car il aurait fallu probablement entre 10% à 15% de travail en plus pour traiter ainsi l'ensemble du territoire.

Quand on siège 160 heures en commission, comme nous avons dû le faire à l'époque, on peut tout aussi bien siéger quelques heures de plus pour faire le travail jusqu'au bout.

De même, le débat sur les zones constructibles du plateau de Chernex – Fontanivent avaient parfois un côté surréaliste.

Notre ancien syndic ne parlait-il pas d'une planification urbanistique pour une commune de Montreux à 32'000, voire même 35'000 habitants ?

Il évoquait un plateau de Chernex – Fontanivent entièrement construit, avec des milliers d'habitants supplémentaires.

Je me souviens des questionnements que cela avait provoqué sur la capacité des axes de circulation existants à absorber cette population supplémentaire.

Montreux Libre estime que le nouveau PGA, couvrant l'ensemble de la commune, doit être élaboré dans les plus brefs délais.

Comme il faut changer de méthode, une structure externe au service de l'urbanisme doit prendre cela en main.

Il y a effectivement urgence, car désormais, c'est l'incertitude la plus absolue qui régit la gestion du territoire communal.

Notre commune souffre déjà de compter 20% de logements vides presque toute l'année, une aberration contre laquelle Montreux Libre avait proposé de prendre des mesures, ce que la Municipalité et ce conseil avaient refusé, hélas.

Peut-être que le blocage généralisé des constructions fera réfléchir la Municipalité et qu'elle répondra à notre proposition, cette fois-ci positivement, pour essayer de pousser les propriétaires à remettre sur le marché des appartements vides à l'année?

Ce serait en tous les cas une manière de donner un espoir aux entreprises, car des appartements remis sur le marché ont souvent besoin de rénovations.

Du côté des locataires, soulignons que sans effort dans ce sens, nous courrons vers une inflation des loyers dans un système où il n'y aura plus aucune marge de manœuvre.

Les jeunes de notre commune n'auront plus aucun autre choix que d'aller s'installer ailleurs.

Le PGA de l'ensemble de la commune doit revenir au bon sens, avec des principes simples :

- Équité de traitement sur tout le territoire
- Remise en zone non constructible des terrains principaux non équipés du plateau de Chernex – Fontanivent
- Densification des villes et des villages

Montreux Libre soutiendra un préavis proposant d'aller dans ce sens, avec un pilotage assuré par une structure externe au service de l'urbanisme, et avec l'ambition de rédiger dans les meilleurs délais un nouveau PGA pour l'ensemble de la commune.

### **M. Olivier Blanc (les Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est important que nous discutons rapidement de ce postulat et du PGA, car j'entends des éléments contradictoires. Le principe de densifier dans les localités c'est très bien, mais à mon avis à Clarens cela pose des problèmes parce que nous sommes allés trop loin. Nous n'avons pas pu conserver certains éléments comme le maintien d'îlots de verdure pour se protéger de la chaleur. C'est l'occasion et je crois que le postulant l'a dit, de pouvoir améliorer ce qui n'était pas parfait. Je suis en faveur de ce postulat, je pense que c'est bien qu'il y ait une discussion et que cela ne sert à rien de perdre l'été, le groupe des verts soutiendra la constitution d'une commission d'urgence, comme demandé par le postulant.

### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Nous le savons toutes et tous, le plan général d'affectation a un rôle fondamental aujourd'hui dans l'aménagement du territoire pour les communes. Il définit non seulement les grandes lignes de l'avenir urbanistique du territoire, mais aussi la direction que prendront les futurs plans partiels d'affectation et plans de quartiers.

Si l'annulation du PGA, comme mes préopinants l'ont dit, fait ressurgir de nombreuses questions et incertitudes, il doit aussi permettre de regarder ce qui se fait ailleurs, dans les plus récents PGA, des communes en Suisse.

Pour le groupe Socialiste, des opportunités existent, elles sont même nombreuses. Pour débloquer la situation, il faudra évidemment se remettre au travail.

Le groupe Socialiste a un intérêt concernant le postulat déposé par le groupe PLR, mais pour qui est pourquoi allons-nous faire ce PGA ?

C'est surtout aux citoyennes et citoyens qu'il faut penser, eux qui auront besoin d'espaces verts, d'une densification contrôlée, d'espaces conviviaux pour toutes et tous.

Parce que le choix qui pourrait être fait, pourrait préserver notre commune d'une sorte de mitage du territoire, pourrait également valoriser la mobilité douce, le cheminement piéton, in fine la qualité de vie dans notre commune.

Il doit permettre également d'identifier des espaces libérés de construction, tout comme de prévoir des logements nécessaires pour que la population puisse grandir et rester vivre à Montreux.

Il doit aussi permettre de mettre des espaces verts, de biodiversité, d'arborisation, de rencontres, dans les projets à venir.

Trop souvent j'ai eu l'occasion de consulter des projets de bâtiments ou des PGA, dénués de la moindre vision en ce qui concerne la végétalisation ou la mobilité douce.

N'oublions pas que, peut-être, notre Conseil devra discuter d'un PGA qui regroupe également Veytaux et Montreux, en cas de fusion des communes et ce serait peut-être également l'occasion de l'aborder.

Ce sont des perspectives qui nous réjouissent, au sein du groupe socialiste, et en attendant d'y parvenir, le Conseil communal et évidemment la Municipalité vont devoir préserver au mieux notre territoire communal, notamment face, peut-être à des tentatives des promoteurs de construire à des endroits inadéquats.

Le groupe SOC pense que le temps de la réflexion est important, que beaucoup d'éléments nous sont encore inconnus. Dès lors nous ne comprenons pas très bien l'idée de l'urgence puisque nous savons toutes et tous que la Municipalité est déjà au travail sur cette question et que probablement d'ici la fin de l'été, des réponses complémentaires pourront nous être apportées, dans ce sens il en va évidemment du bien-être de la population et de la préservation des espaces publics.

### **M. Angelo Giuliano (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Le postulant a bien exposé tous les enjeux liés à la situation actuelle: l'annulation du PGA par le Tribunal Fédéral implique un véritable bouleversement à bien des égards et a des conséquences sérieuses pour toutes les couches de la population, aussi bien les propriétaires de bien-fonds, les mandataires, les PME et artisans actifs dans le secteur de la construction, leurs ouvriers et employés, comme l'a si bien dit précédemment M. Gétaz, ainsi que pour le personnel communal du service de l'urbanisme.

L'urgence est réelle, et la mise en place sans délai d'une commission est très importante afin que notre Municipalité puisse entreprendre sans tarder des actions concrètes. Il s'agit en effet de donner tous les moyens à l'autorité exécutive afin que ce dossier capital puisse aller de l'avant au plus vite, sans hâte ni précipitation, mais de manière diligente.

Je vous invite donc à soutenir la constitution d'une commission sans délai.

Merci pour votre attention.

### **M. Alexandre Staeger (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite aborder deux points dans mon intervention, le premier sur la question de l'urgence, consiste en la lecture de quelques lignes de l'arrêt principal du Tribunal Fédéral, je me réfère au considérant 4.3 de l'arrêt du 16 avril 2020, 1C\_632/2018 :

*« 4.3. Ainsi que la jurisprudence l'a constaté (arrêt 1C\_361/2011 du 28 juin 2012 consid. 5.1 et 5.2), le PGA 1972, qui n'a pas fait l'objet de révision en vue de son adaptation aux exigences de la LAT (sous réserve d'une révision intervenue en 1987, sans pertinence en l'espèce), n'est pas conforme au droit fédéral, alors qu'il appartenait au canton, dans un délai échéant au 1er janvier 1988 (cf. art. 35 al. 1 let. b LAT), de veiller à l'établissement des plans d'affectation selon la LAT. A ce propos, la situation de la Commune de Montreux, qui depuis plus de trente ans ne se conforme pas au droit supérieur, s'avère aussi extraordinaire qu'incompréhensible. »*

Sur la question de l'urgence, nous voyons que cela fait 30 ans que nous ne sommes pas en conformité, alors nous pouvons nous poser la question de savoir si c'est vraiment si urgent que cela ?

C'est pour cela que, dans un premier temps en tout cas pour ma part, j'avais pensé m'opposer à la notion d'urgence. Maintenant j'entends qu'il y aura les vacances d'été entre-deux et il est vrai que malgré tout, je trouve dommage de devoir attendre le mois de septembre, ne serait-ce que pour décider de nommer une commission qui va siéger et rapporter pour le mois d'octobre, c'est pour cela qu'à titre personnel je vous invite à soutenir la notion d'urgence.

Le deuxième point sur lequel je souhaite intervenir, c'est sur ce qui, à mon sens, est vraiment très urgent et très important, là j'invite la Municipalité à instaurer des zones réservées le plus vite possible. C'est une mesure conservatoire qui est nécessaire pour éviter que certains réussissent, peut-être, à s'engouffrer dans une éventuelle brèche et arrivent peut-être à faire passer un projet qui nuirait aux qualités esthétiques d'un site éventuel et qui provoquerait évidemment une inégalité de traitement. J'insiste auprès de la Municipalité sur la nécessité d'édicter ces zones réservées le plus vite possible, c'est à mon avis la toute première urgence.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra le postulat d'urgence, ainsi que la demande du postulant. Les citoyens nous posent déjà des questions et actuellement il est difficile voire très hasardeux de répondre car nous n'avons pas tous les éléments en main. La population est déjà sur les rangs et attendre 4 mois, avec la torpeur des vacances, serait une mauvaise idée.

Nous espérons aussi avec la possibilité de revoir ce PGA, qu'il y aura des éléments pour définir combien d'habitants nous voulons à Montreux. Car construire c'est bien, mais le PGA de 72 prévoyait un Montreux avec 40'000 habitants, je pense que ce n'est pas une bonne idée, le PGA intermédiaire parlait d'un plateau avec 35'000 habitants et actuellement entre les 26'000 que nous sommes et les PGA proposés, il faudrait trouver une bonne moyenne et ne plus construire à vide.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **M. le Président**

Nous allons traiter cette demande de créer une commission d'urgence, à savoir demander à la Municipalité de fournir une date pour fin juin ou début juillet et que le Président nomme une commission sur propositions des groupes sans l'exposer au Conseil communal.

Quels sont celles et ceux qui accepte cette proposition ?

**Ce postulat est renvoyé à une commission d'urgence, la demande est acceptée à la majorité moins 5 non et 8 abstentions**

## **11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

- **Réponse à l'interpellation de M. Alexandre Staeger relative à la vente du bâtiment abritant anciennement l'Audiorama ;**

### **M. Alexandre Staeger (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'exprimerai aussi brièvement que la réponse, à savoir que de temps en temps en politique, il faut savoir lire entre les lignes et je pense que cette réponse en est un très bon exemple.

Je remercie la Municipalité de sa réponse et de sa franchise.

### Interpellation de M. Roland Rimaz

**« Interpellation à propos des places d'apprentissage »**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Dans le cadre de la situation de crise que nous traversons, la presse s'est faite l'écho des difficultés rencontrées par de nombreux jeunes pour trouver des places d'apprentissage. Cette situation peut non seulement impacter gravement les jeunes qui envisagent la voie de l'apprentissage pour entrer dans le monde du travail mais également poser problème à notre économie par un déficit potentiel de professionnels à l'avenir. Ainsi, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

- La Commune de Montreux, en qualité d'employeur, a-t-elle pu contracter en vue d'apprentissage avec autant de jeunes qu'elle le fait habituellement ?
- La Commune de Montreux envisage-t-elle d'augmenter son offre de places d'apprentissage pour la rentrée du mois d'août prochain ?
- La Municipalité envisage-t-elle des actions auprès des employeurs potentiels, situés sur le territoire communal, pour les encourager, les stimuler et les soutenir dans le maintien, voir le développement de places d'apprentissage ?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.

## **Mme Irina Gote, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers

Je remercie Monsieur l'interpellateur de nous avoir transmis son texte à l'avance, ce qui m'a permis de chercher tous les éléments de réponse et ainsi pouvoir vous les transmettre de suite.

- *La Commune de Montreux, en qualité d'employeur, a-t-elle pu contracter en vue d'apprentissage avec autant de jeunes qu'elle le fait habituellement ?*

Le processus de recrutement des apprentis a débuté le dernier trimestre 2019, par une phase d'analyse du besoin. Tous les services ont été contactés de manière à connaître leurs disponibilités, pour reconduire l'engagement d'apprentis de première année et, ou accepter d'en former.

En fonction des réponses obtenues le service des ressources humaines a pu entreprendre les démarches de recherche d'apprentis avec des mises en concours pour une entrée en fonction entre juillet et août de cette année.

Précisons que tous les engagements n'ont pas encore été réalisés en raison de la crise sanitaire, c'est en voie de réalisation.

Seul 9 places sont actuellement repourvues sur les 11 prévues pour 2020.

Ainsi la commune comptera, dès août de cette année 29 apprentis et environs 11 autres personnes en formation de type maturité et bachelor, ce qui fait un total de 40 personnes.

- *La Commune de Montreux envisage-t-elle d'augmenter son offre de places d'apprentissage pour la rentrée du mois d'août prochain ?*

Il n'est pas d'actualité d'augmenter l'offre des places d'apprentissage, car les ressources pour l'encadrement sont insuffisantes. Il faut savoir qu'un apprenti nécessite une implication de 10%, soit un 0,1 EPT de la part de son ou sa formatrice dans le cadre d'un suivi normal.

Ce taux peut augmenter jusqu'à 30% en cas de difficultés professionnelles, privées ou relationnelles.

Par ailleurs les locaux communaux étant ce qu'ils sont, les places physiques sont insuffisantes. En dernier lieu le Conseil communal valide un cadre budgétaire auquel nous sommes tous tenu.

- *La Municipalité envisage-t-elle des actions auprès des employeurs potentiels, situés sur le territoire communal, pour les encourager, les stimuler et les soutenir dans le maintien, voir le développement de places d'apprentissage ?*

Actuellement il existe deux axes de solutions de soutien aux apprentis hors administration. Premièrement à travers l'association Promove et deuxièmement les démarches financières mises en place par le Canton.

Du côté de Promove il existe le programme AppApp, de cours d'appui à destination des apprentis de la région en place depuis 2015 et qui connaît un grand succès. L'objectif, au travers de ce programme, est de soutenir tant les entreprises formatrices que les apprentis eux-mêmes en réduisant le nombre d'échec lié à des matières scolaires, alors que l'apprenti est performant dans ses branches techniques.

Ceci contribue à assurer un renouvellement optimal des places d'apprentissage, donc pas d'année perdue, et allège la tâche d'accompagnement scolaire qui est plus souvent assurée par les collègues ou l'administration de l'entreprise dans les petites PME.

La commune de Montreux contribue chaque année à hauteur de CHF 1'000.- en faveur de ce programme, sur un budget total de CHF 28'000.-.

En ce qui concerne le Canton, face à la situation économique difficile qui va durer de longs mois encore, le Conseil d'Etat a décidé d'apporter des mesures de soutien financier aux apprentis et entreprises formatrices.

Afin de favoriser l'embauche, le Conseil d'Etat, subventionnera la moitié du salaire annuel des apprentis qui débiteront usuellement leur cursus en août prochain.

En outre le Conseil d'Etat prendra en charge l'équivalent de la moitié du salaire annuel de tous les apprentis de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année qui auront subi un licenciement économique, pour leur permettre de retrouver plus facilement une nouvelle place pour 2020-2021.

A cet effet, le Conseil d'Etat débloque un montant de 16 millions prélevés sur le fond de lutte contre le chômage et rappelle en ces temps de crise, le point 1.1 du programme de la législature 2017-2022 qui fait du renforcement et du soutien de la formation professionnelle une priorité.

De manière générale, il faut savoir que la politique d'apprentissage mise en place par la commune de Montreux, consiste à valoriser la formation au sein de son administration, raison pour laquelle le service des ressources humaines travaille actuellement à sa mise en place.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, date de la réorganisation du service des ressources humaines, une collaboratrice a été détachée dans la fonction de responsable de l'apprentissage à 80%, en charge de la cohésion et de la coordination des processus liés aux apprentis au sein de l'administration.

Nous offrons ainsi deux cursus de formations complémentaires dédiées aux apprentis et l'autre aux formateurs et formatrices.

Dernière information, qui ne touche pas directement l'apprentissage mais plutôt les possibilités qu'offre notre commune pour un job d'été. Il faut savoir que cette année nous ne dérogeons pas à la règle et ce sont 79 jeunes gens et jeunes filles qui se sont déjà vu offrir une place et ainsi avoir la chance d'accomplir une première expérience professionnelle durant l'été 2020.

Je conclurai sur la nouveauté de cette année qui consiste en la participation de la commune de Montreux au projet Fédéral LIFT, celui-ci est un soutien aux élèves en fin de scolarité qui rencontrent des difficultés, qui sont en rupture scolaire et ou en manque de motivation pour se lancer dans la vie active. L'objectif étant de les motiver à postuler pour une place d'apprentissage.

J'espère Monsieur l'interpellateur, avoir pu répondre à toutes vos questions et je vous remercie.

## **M. Roland Rimaz**

Merci à Mme la Municipale pour ces réponses.

### Interpellation de M. Romain Pilloud

#### **Dernière ligne droite pour la protection des services postaux ?**

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

La Poste Suisse a annoncé la fin de « l'hémorragie » des offices postaux, fermés les uns après les autres depuis de nombreuses années. Si on peut se réjouir de cette annonce qui reconnaît l'importance d'un service public de proximité, et encore plus particulièrement en temps de crise sanitaire, les offices postaux visés par une fermeture d'ici 2021 restent encore aujourd'hui en danger. A Montreux, les offices de Chernex et Montreux 2 doivent encore être fermés d'ici fin 2021 au plus tard.

Autre élément : en novembre 2018, suite à la pétition de quelque 5000 signataires et à l'engagement communal, la Poste Suisse décidait de maintenir l'office postal de Chernex en fonction jusqu'à fin 2020, avec la possibilité notamment de mettre en place une agence postale en place dans le futur EMS de Chernex. Force est de constater qu'à fin 2020, l'EMS de Chernex ne sera toujours pas fonctionnel.

Enfin, bien que le projet n'ait à ce jour pas encore été mis à l'enquête publique, la destruction puis la reconstruction d'un bâtiment à l'emplacement de l'office postal de Clarens pose également des questions quant à son avenir, bien que la Poste ait informé les pétitionnaires de l'époque que celle-ci n'était en aucun cas menacée.

Mes questions sont les suivantes :

- Quels ont été les derniers contacts entre la Poste et la Municipalité quant aux offices postaux de Montreux 2 et Chernex ? Quelle en est leur teneur ?
- Etant donné que l'EMS de Chernex ne sera pas construit avant fin 2020, que va-t-il advenir des services postaux de Chernex ? L'office va-t-il être maintenu ?
- Qu'en est-il de l'office postal de Clarens ?
- Est-il encore envisageable d'avoir, à l'avenir, des services postaux à Chailly ou Baugy, notamment avec la construction à venir du quartier des Grands-Prés et ce afin de fournir un service de proximité à la population, qui manque cruellement depuis la disparition soudaine de l'office de Chailly ?
- Quelle marge de manœuvre la Municipalité dispose-t-elle encore pour défendre les services postaux et leur accessibilité à toute la population dans la commune de Montreux ?
- En cas de disparition d'office postal, la Municipalité est-elle disposée à soutenir logistiquement ou financièrement des petits commerces ou des institutions pouvant fournir des services postaux à la population ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

### **M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Je remercie M. l'interpellateur de nous avoir transmis son texte à l'avance, ce qui permet à la Municipalité d'y répondre de la manière suivante :

- *Quels ont été les derniers contacts entre la Poste et la Municipalité quant aux offices postaux de Montreux 2 et Chernex ? Quelle en est leur teneur ?*

Le dernier contact a eu lieu le 18 mai 2020 avec deux nouvelles personnes responsables du réseau d'agence de la poste. L'objectif était, d'une part, de faire connaissance et, d'autre part, le point de situation sur les agences postales de notre Commune et échanger sur des réflexions d'avenir, liées notamment à l'annonce de la Poste Suisse. Pour Montreux 2, la Municipalité a refusé en octobre 2019 la fermeture de l'agence et reste toujours en attente de la décision de la commission fédérale Postcom. Pour Chernex, il est toujours prévu que l'EMS reprenne une agence postale.

- *Etant donné que l'EMS de Chernex ne sera pas construit avant fin 2020, que va-t-il advenir des services postaux de Chernex ? L'office va-t-il être maintenu ?*

Oui, comme je viens de le dire, il est toujours prévu que l'EMS reprenne une agence postale.

- *Qu'en est-il de l'office postal de Clarens ?*

La Poste a confirmé à la Municipalité que cet office fonctionne bien, a du succès et reste important à leurs yeux ; la Poste souhaite donc le maintenir, quelle que soit la situation immobilière de ce bâtiment.

- *Est-il encore envisageable d'avoir, à l'avenir, des services postaux à Chailly ou Baugy, notamment avec la construction à venir du quartier des Grands-Prés et ce afin de fournir un service de proximité à la population, qui manque cruellement depuis la disparition soudaine de l'office de Chailly ?*

Un partenaire potentiel vient d'obtenir un changement d'affectation qui permettrait d'accueillir en son sein une agence postale pour Chailly, à l'entrée du village ; les discussions sont donc en bonne voie avec la Poste pour la réouverture d'une agence postale en partenariat à Chailly.

- *Quelle marge de manœuvre la Municipalité dispose-t-elle encore pour défendre les services postaux et leur accessibilité à toute la population dans la commune de Montreux ?*

La Municipalité entretient des contacts réguliers avec la Poste. Les discussions sont fréquentes - la dernière le 18 mai - et la Poste garde une oreille attentive aux demandes de la Municipalité.

Il est bien entendu que la Poste reste seule compétente pour mettre en œuvre sa propre stratégie, mais toujours après discussions avec la Municipalité. Enfin, rappelons qu'il est toujours possible de saisir la commission fédérale Postcom en cas de divergences, ce que la Municipalité n'a pas hésité à faire avec l'agence de Montreux 2.

- *En cas de disparition d'office postal, la Municipalité est-elle disposée à soutenir logistiquement ou financièrement des petits commerces ou des institutions pouvant fournir des services postaux à la population ?*

La Municipalité joue un rôle important de facilitateur dans les démarches avec les sociétés de villages et avec les commerces pour trouver des partenaires susceptibles d'accueillir des agences postales en partenariat. L'ouverture de telles agences permet souvent de maintenir une activité commerciale et de prestations de services de proximité dans les villages. La Municipalité souhaite un service postal de qualité pour l'ensemble de sa population et met tout en œuvre pour trouver des opportunités et des solutions, comme elle le fait actuellement pour Glion, Chailly ou Les Avants.

### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Merci pour vos réponses M. Piemontesi.

## **12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

### **Mme Anne Dupperet (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs le Municipaux, Chers collègues, La petite plage du Pierrier a été victime de vandalisme il y a quelques jours. Des chaises longues cassées et des toilettes détruites.

Les chaises longues ont été réparées très rapidement et je remercie les employés de la commune de leur réactivité.

Mais qu'en est-il des toilettes ? À ce jour elles sont encore inutilisables, serait-il possible de mettre des WC Mobiles en attendant leur réfection ? Les vacances

approchent et cette plage est très fréquentée. Ce serait vraiment un plus d'avoir des WC à proximité. Merci de votre réponse.

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Monsieur le Syndic, Chers collègues,

Nous sommes plusieurs à intervenir sur ce dossier, formellement le service des bâtiments est chargé de l'entretien lourd (des WC public) alors que le service des espaces verts s'occupe du nettoyage, il y a également M. Piemontesi pour les questions de sécurité. Nous sommes trois services en tout qui passons pas mal de temps à réfléchir pour trouver des solutions. Je souhaite corriger un point, les WC ont aussi été réparés très rapidement, mais ils ont été détruits depuis.

C'est la troisième fois que les WC sont abîmés, pratiquement à la suite, nous envisageons maintenant de les réparer en installant des WC en inox qui seront plus durables, mais plus chers. Il y a aussi une réflexion pour mettre des WC mobiles solides le temps qu'il faudra. Cela a peut-être pris un jour ou deux de plus pour réparer les WC que les chaises longues, mais ils ont bel et bien été réparés et à nouveau détruits vendredi dernier. Nous cherchons des solutions, mais évidemment que la situation est hélas très complexe.

### **M. Alexandre Staeger (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je précise en préambule qu'il ne s'agit pas d'une intervention de fin d'année bien que le ton puisse s'y prêter, mais d'une intervention comparable à celle que nous venons d'entendre.

Je souhaite remercier et féliciter la Municipalité pour les mesures de promotion de la santé qui sont adoptées.

Je ne parle pas des mesures particulières en lien avec le COVID, mais bien des mesures générales à l'image de celles visant à s'assurer que l'escalator des escaliers de la gare ne fonctionne pas trop souvent.

En effet, d'habitude, ces dernières années, car le problème est connu et ancien, il fallait attendre que le premier utilisateur devant vous s'assoye sur ces escaliers pour constater leur état de fonctionnement ou de dysfonctionnement et à l'occasion rire de l'expression désabusée de l'utilisateur en question.

Désormais les services communaux ont installé un petit cône lorsque les escaliers ne fonctionnent pas, signe pour votre serviteur qui après bientôt 15 ans de Conseil communal est loin d'avoir maigri, qu'il est temps de faire un peu d'exercice, ce qui est sans doute salvateur.

Je remercie la Municipalité de me pousser à faire ma gymnastique matinale est-ce d'autant que les matinées sont encore fraîches, en revanche, j'ignore si la dame âgée que j'ai croisée en venant à cette séance ce soir et qui semblait peiner dans la chaleur, à gravir ces marches, partage mon goût pour l'exercice et à ce que j'ai pu entendre celui de M. Giuliano.

Il est vraiment temps, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, de trouver une solution à ces escaliers sensés relier la ligne du bus 201 avec la gare et ce d'autant que je ne suis de loin pas le premier à intervenir sur le sujet. Je pense notamment à M. Rais qui avait déposé un postulat.

J'insiste sur la nécessité de faire quelque chose concernant ces escaliers.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais adresser mes remerciements suite à ma simple question, qui selon notre règlement n'amène pas de discussion, à Mme Gote et M. Wehrli concernant la pose sauvage de 12 affiches sur nos piliers publics, sur la vitre même, par le groupe extrémiste extinction rébellion. Je vous félicite et vous remercie de la rapidité avec laquelle vous avez fait retirer ces affiches et avez répondu à ma demande.

Par contre, je suis surpris des frais et de la faible somme que vous avez envoyé à extinction rébellion par mail et j'ai très peu d'espoir qu'elle soit payée, car CHF 125.- plus la TVA cela me semble très peu.

J'émetts un vœu non-contraignant, que vous poursuivrez l'association en allant un peu plus loin que le simple rappel, pour leur faire comprendre que nous ne pouvons pas faire n'importe quoi, qu'il y a l'art, mais aussi la manière de s'exprimer.

### **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire.

N'oubliez pas de récupérer masque et sachet et de jeter vos bouteilles d'eau entamées dans la poubelle de tri.

Je vous prie de vous mouvoir dans le calme, vous aller sortir rang après rang. Merci de respecter la distance de 1,5 mètre entre vous durant la sortie et surtout de ne pas former d'attroupement sur l'esplanade.

Il est 22h14, M. Florian Chiaradia, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 2 septembre 2020, salle à définir.

## CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Florian Chiaradia

Céline Morier

Julien Chevalley  
Rue du Vieux Four 6  
1822 Chernex

Commune de Montreux  
A l'att. du Président du Conseil communal  
Grand-Rue 73 - CP 2000  
1820 Montreux

Chernex, le 27 mai 2020

## Conseil communal de Montreux

Monsieur le Président,

Par la présente lettre, je vous informe de ma décision de quitter mes fonctions de conseiller communal de Montreux avec effet immédiat pour la séance du 24 juin 2020.

Après avoir eu l'honneur de siéger durant 11 années au législatif de notre commune, j'ai beaucoup appris sur les fonctionnements politiques et les spécificités de notre commune.

En effet, j'ai toujours eu à cœur de m'impliquer dans les projets économiques et sociétaux de la région et plus particulièrement de notre commune.

Je vous remercie pour ces moments de partage et de civismes inoubliables mais surtout très enrichissants pour tous citoyens voulant prendre part aux développements et à l'activité publique.

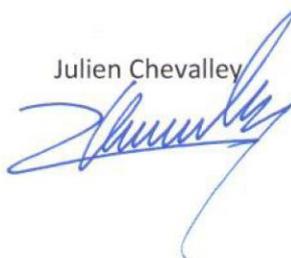
Ce choix est motivé suite à des changements dans ma vie professionnelle et personnelle, il est temps pour moi de me retirer et de laisser ma place à un autre citoyen.

Par ce courrier, je profite également pour vous retourner ci-joint ma carte électronique et au plaisir de vous revoir lors d'autres événements dans notre belle commune.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous souhaite, Monsieur le Président, une excellente fin de législature et un bel été.

Avec mes cordiales salutations.

Julien Chevalley



Ann. : Carte électronique



*Clarens, juin 2020*

*Laisser du temps au temps...  
pour cicatriser, se relever et avancer...*

*Je ne vous ai pas oubliés, mais ces derniers mois ont été particulièrement difficiles.*

*L'attention portée à nos enfants, l'attente de nouvelles recherches dans le Léman, l'espoir de le retrouver, en vain, une longue période de grippe, l'impossible reconnaissance de son décès durant quelques années, les nombreuses tracasseries administratives liées à cette situation, ces semaines si irréelles, la faillite de mon employeur Le Régional, la quête d'une nouvelle activité professionnelle... tant de choses qui me prennent aujourd'hui encore une énergie folle.*

*Même si notre famille vous a témoigné sa gratitude en décembre dernier dans un faire-part paru dans Le Régional et dans le 24 Heures, nous tenions aussi à le faire individuellement, personnellement, car nous avons été très touché-e-s par les magnifiques marques de sympathie reçues lors de la disparition de Daniel.*

*Nous vous remettons ainsi ces quelques mots de la part de notre famille.*

*Avec les plus douces pensées de Florian et Marie, ainsi que les miennes.*

*Corinne*

*Le temps du doute, celui de la colère, celui des larmes, celui de l'acceptation...*

*Vous avez été nombreuses et nombreux, merveilleuses et merveilleux, à nous accompagner le 9 novembre 2019 pour dire un dernier adieu à*

**Daniel Manzini**

*30 mai 1959 - 9 juillet 2019*

*Certaines et certains d'entre vous l'ont été par le cœur.*

*Nous voulons ainsi vous exprimer notre infinie reconnaissance. Vos messages, vos regards, vos sourires, votre soutien, votre affection nous ont portés et nous ont permis d'avancer. Cela est si précieux.*

*Votre générosité, également en faveur des Écoles de la Terre, a été un beau témoignage en hommage à Daniel. Un immense merci.*

Av. de Longemalle 1  
1020 Renens

PRÉFECTURE  
13 MAI 2020  
RIVIERA-PAYS-D'ENHAUT

**ORDONNANCE DE  
CLASSEMENT**  
(art. 319 ss CPP)

N/réf

**Dossier N°** : PE19.007443-BUF  
(à rappeler dans toute correspondance)

Date

12 mai 2020

Enquête ouverte contre INCONNU pour violation du secret de fonction, sur dénonciation du Préfet du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut

\*\*\*\*\*

### **Faits reprochés**

Le 20 novembre 2018, lors d'une séance de la Commission des finances du Conseil communal de Montreux, le syndic Laurent WEHRLI a fourni verbalement aux dix commissaires présents des explications détaillées sur les dépenses de service qu'il avait effectuées durant l'année 2017. Certaines de ces informations ont par la suite été communiquées au journaliste Jérôme CACHIN, qui leur a consacré un article publié le 12 décembre 2018 dans le journal La Liberté.

Après avoir procédé à l'audition de tous les membres de la Commission des finances qui avaient assisté à la séance du 20 novembre 2018 sans parvenir à démasquer l'auteur de cette indiscretion, le Préfet de la Riviera – Pays-d'Enhaut a dénoncé les faits par acte du 28 mars 2019.

### **Motivation (art. 319 ss CPP)**

En vertu de l'article 320 chiffre 1 CP, se rend coupable de violation du secret de fonction quiconque révèle un secret qui lui a été confié en sa qualité de membre d'une autorité ou de fonctionnaire, ou dont il a eu connaissance à raison de sa charge ou de son emploi.

Selon l'article 40d al. 1 de la Loi vaudoise sur les communes (LC; BLV 175.11), applicable par renvoi de l'article 40i al. 1 LC, les membres des commissions du conseil général ou communal sont en principe soumis au secret de fonction. Les commissions peuvent en outre décider que tout ou partie de leurs travaux sont confidentiels, notamment pour le bon exercice de leurs tâches (art. 40i al. 2 LC). En tout état de cause, l'article 40i al. 4 LC prévoit que tous les documents destinés à reproduire ou à résumer les déclarations ou propos tenus en commission, tels que les notes de séances, sont confidentiels et ne peuvent être transmis qu'aux membres de la commission. En revanche, les documents de

travail des commissions, de même que tous documents ou renseignements qui leur sont soumis dans le cadre de leur mandat, ne sont pas confidentiels, sauf indication contraire de leurs auteurs (art. 40i al. 3 LC).

En l'espèce, il ressort de l'instruction que le syndic Laurent WEHRLI n'a pas jugé utile de préciser que les informations qu'il communiquait aux membres de la commission des finances concernant ses dépenses de service pour l'année 2017 étaient confidentielles, partant – à tort – du principe que les travaux des commissions de surveillance du conseil communal impliquent l'accès à certaines informations "*qui sont par définition confidentielles*" (PV aud. 1, p. 2). De même, la commission des finances n'a pris aucune décision visant à placer formellement sous le sceau de la confidentialité les discussions concernant cet objet (PV aud. 2, p. 4). Dans ces circonstances, il y a lieu de constater que les renseignements fournis par le syndic Laurent WEHRLI lors de la séance de la commission des finances du 20 novembre 2018 n'étaient pas confidentiels, faute d'avoir été désignés expressément comme tels (cf. art. 40i al. 2 et 3 LC). Par voie de conséquence, les renseignements litigieux ne sauraient être considérés comme un secret au sens de l'article 320 ch. 1 CP (ATF 114 IV 44, JT 1989 IV 51, cons. 2; ATF 6B\_572/2018 du 1<sup>er</sup> octobre 2018, cons. 3.3.1), de sorte que leur divulgation ultérieure n'est pas pénalement punissable. Dans ces circonstances, la procédure pénale doit donc être classée, les frais de celle-ci restant à la charge de l'Etat.

### Articles de loi applicables

319 al. 1 litt. b, 423 al. 1 CPP

### Décision

Le procureur :

- I. **Ordonne** le classement de la procédure pénale.
- II. **Laisse** les frais de procédure à la charge de l'Etat.

Le procureur :

Christian BUFFAT



Copie conforme l'atteste  
Le greffier:

Communication pour information à :

Monsieur le Préfet du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut  
Rue du Simplon 22, Case postale 880, 1800 Vevey